



La Note d'Informations Syndicales de l'Union Départementale Cgt-FORCE OUVRIERE du Puy de Dôme

n°8 — Mars 2010

Éditorial

Retraites : contre le plan Sarkozy-Thibault-Chérèque, faire la clarté et affirmer nos revendications...

Le cadre du sinistre spectacle semble être installé et Les protagonistes se sont partagés les différents rôles...

D'un côté, le Président de la République annonce sa volonté d'engager une énième réforme des retraites... La méthode est simple : après l'annonce, à partir d'un diagnostic partagé, d'une situation catastrophique pour notre système de retraite, le Président de la République décide d'une « négociation » avec calendrier imposé sur les pistes qu'il a décidées : recul de l'âge légal de la retraite, augmentation de la durée de cotisation, remise en cause du Code des Pensions des fonctionnaires, des régimes spéciaux et du régime général par l'uniformisation des régimes de retraites, mise en place d'un mode de calcul par points défavorable... Bref une nouvelle contre réforme dégradant considérablement les retraites des salariés sur laquelle le gouvernement recherche le consensus le plus large...

Dans son projet, en particulier sur la perspective de recul de l'âge de la retraite, le Président s'inscrit complètement dans les cadres imposés par l'Union Européenne.

De l'autre côté, les « partenaires sociaux » du gouvernement, le PACS d'acier Thibault-Chérèque, mettent en place les digues pour tenter de s'opposer à la grève interprofessionnelle que nécessite la situation...

La CFDT a déjà répondu présente et se prononce pour « *un Grenelle des retraites* » associant « *toutes les composantes de la société civile sur des scénarios de réforme systémique* ». La CGT, quant à elle, « revendique » la mise en place d'une « *maison commune des retraites* », transposition du projet gouvernemental d'uniformisation des régime des retraites.

Ainsi, dans le texte que la CGT et la CFDT (avec la FSU, l'UNSA et Solidaires) ont publié le 15 février, il est précisé « *leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités* ». Alors qu'il ne contient aucune revendication précise et qu'il s'inscrit dans la proposition gouvernementale de « tout mettre à plat » dans le cadre d'un vaste débat sur les retraites pour aboutir à une réforme, le communiqué commun propose comme perspective d'action une nouvelle journée d'action sans appel à la grève le 23 mars : une « *journée d'action* » sans revendications et sans grève ! Thibault et Chérèque se préparent à nous refaire le numéro de 2003 avec d'un côté « le gentil qui signe tout » et de l'autre « le grand méchant mou » qui refuse d'appeler à la grève !!!

A l'issue du « *sommet social* » de l'Elysée du 15 février, FORCE OUVRIERE a proposé à l'ensemble des organisations syndicales de se prononcer clairement sur les revendications (maintien de la retraite à 60 ans, le refus de l'allongement de la durée de cotisation, la défense du Code des Pensions,...) et sur un appel franc à une journée de grève générale interprofessionnelle, ce qu'ont refusé la CGT et la CFDT...

Voilà pourquoi FO ne s'est pas associée à ce « *communiqué commun* » pour le 23 mars... L'action commune, oui Mais pas pour aider le gouvernement ! Et nous saurons prendre nos responsabilités pour mobiliser sur nos revendications.

Frédéric BOCHARD
Secrétaire Général UD FO Puy de Dôme

*Note d'Informations Syndicales aux responsables syndicaux et militants mandatés
de l'Union Départementale des Syndicats Cgt FORCE OUVRIERE du Puy de Dôme*

***Rien ne justifie une réforme des retraites,
sinon, pour satisfaire aux exigences de l'Union Européenne,
de les détruire pour diminuer le coût du travail
et augmenter les profits...***

Contre la campagne de conditionnement, quelques éléments pour rétablir la réalité...

Dans un concert bien préparé, ministres, patrons, spécialistes avertis, ne cessent de nous marteler l'inéluctabilité d'une nouvelle contre-réforme (touchant même à l'organisation du système solidaire basé sur des annuités) au nom d'une évolution de la démographie et de l'espérance de vie qui serait synonyme de déficits. En fait, il s'agit bien d'affoler les gens en les menaçant des pires perspectives avec des chiffres ou des références alarmistes...

L'évolution de la démographie...

Pour justifier une nouvelle « réforme » des retraites, le Premier Ministre Fillon l'a indiqué : « au regard des évolutions démographiques, personne ne doit s'attendre à des décisions faciles »... Mais quelle est la réalité de ces « évolutions démographiques » ?

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les prévisions démographiques sont très variables et incertaines.

Ainsi, en 2002, l'INSEE prévoyait qu'il y aurait 24 millions de travailleurs actifs en 2050... Ces chiffres ont, entre autres, servi de justification à la réforme Fillon de 2003...

Mais en 2006, l'INSEE revoyait ses pronostics et estimait la population active à 28,5 millions d'actifs en 2050, soit 4,5 millions de plus...

L'augmentation de l'espérance de vie

Selon nos dirigeants politiques, l'augmentation de l'espérance de vie serait responsable du déficit des retraites... Contre le cynisme politique de ceux qui nous gouvernent, il est nécessaire de rappeler quelques faits.

D'abord les progrès en matière d'espérance de vie sont un progrès fondamental de la société... Mais si on vit aujourd'hui plus longtemps qu'au début du 20ème siècle, c'est que les travailleurs, par leurs combats, ont obtenu des acquis sociaux, en particulier la Sécurité Sociale... : ainsi en 1950, 5 ans après la création de la Sécurité Sociale, l'espérance de vie progressait à 66 ans alors qu'elle était d'à peine 60 ans à la veille de la 2ème guerre mondiale et qu'elle était retombée à 50 ans à la Libération...

Elle est aujourd'hui de 77,8 ans pour les hommes et de 84,5 ans pour les femmes (soit plus de 81 ans en moyenne) et la France se situe au 7ème rang mondial. Cependant l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) constate une stagnation de l'espérance de vie depuis 2 ans. Cette situation est à mettre en parallèle avec la dégradation du système hospitalier et les attaques successives contre la sécurité sociale...

Une remarque pour conclure :

Une étude de chercheurs américains a démontré que plus la durée de vie au travail était longue, plus l'espérance de vie était courte...!

Un déficit ... ? Quel déficit... ?

Pour justifier cette énième « réforme », le gouvernement reprend l'antienne du déficit que l'on nous ressort à chaque nouvelle attaque contre les retraites, la Sécurité Sociale ou les services publics...

Pour 2008, le déficit annoncé de la branche retraite s'est élevé à 5,6 milliards d'euros. Pour 2009, il s'élève à 9 milliards et pour 2010, le déficit prévu serait de 12,6 milliards...

Mais face à ces chiffres de déficit annoncé, il faut savoir que :

- 1 point de masse salariale en 2008 dans le secteur privé, c'est 0,65 milliards d'euros pour la branche « vieillesse » de la Sécurité Sociale... En sachant que les salariés ont perdu depuis 2000 à peu près 10% de pouvoir d'achat du fait du blocage des salaires, le simple rattrapage ramènerait 6,5 milliards d'euros pour le régime général !
- L'assujettissement des éléments de rémunérations qui échappent aux cotisations (participation, intéressement...) représenterait 3 milliards d'euros pour les retraites du régime général...
- Les bénéfices non réinvestis ont représenté en 2008 plus de 100 milliards d'euros : leur taxation à 5% rapporterait 5 milliards pour les retraites...

À tout ça, il faut ajouter le poids des exonérations de cotisations de Sécurité Sociale (voir ci-dessous)...

Il faut également ajouter les conséquences du chômage : pour 2009, ce sont au minimum 10 milliards qui ont échappé à la retraite Sécurité Sociale du fait du chômage...

Un déficit ? Quel déficit ?

***Les exonérations de cotisations :
les cadeaux pour les patrons***

Force est de constater que depuis plus de 30 ans, les diminutions et exonérations de cotisations accordées par l'Etat au profit des patrons représentent une masse de recettes détournées du financement de la Sécurité Sociale et donc des retraites...

Elles ont atteint la somme de 30,7 milliards d'Euros en 2009 dont 2,5 milliards n'ont pas été compensées... Perte sèche pour les retraites : 1 milliard d'euros !

Le cumul des exonérations depuis 1991 représentent plus de 256 milliards d'euros dont 36 milliards non compensés (soit environ 15 milliards pour les retraites...).

En plus des exonérations, les compensations

Il n'y a pas que les exonérations qui grèvent le budget des retraites du régime général... Celui-ci doit également compenser la faiblesse des régimes non salariés... Ainsi en 2007, il a versé 0,9 milliards au régime des commerçants, 0,4 à celui des artisans et 4,2 à celui des agriculteurs... soit 5,5 milliards !

Régimes par point, en comptes notionnels...

La fin de la solidarité ?

Le 27 janvier 2010, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) a adopté son rapport sur « la faisabilité technique et juridique du passage à un régime en points », c'est-à-dire la possibilité d'unifier tous les régimes de base et complémentaires en régimes par points ou en comptes notionnels.

Les régimes de base français (régime général, fonction publique) sont des régimes en **annuités de cotisations** : la pension est calculée en fonction d'un salaire de référence (25 meilleures années pour les salariés du privé, situation du salaire hors primes et indemnités 6 mois avant le départ pour la fonction publique). Elle est versée à taux plein pour une durée de cotisation donnée et un âge de référence.

Dans un **régime par points**, la pension est proportionnelle au montant total des cotisations versées. Chaque cotisation versée donne des droits supplémentaires qui se traduiront par une pension plus élevée. Un tel régime consiste à engranger des points qui seront transformés en euros à la liquidation de la retraite. C'est donc d'une part **l'intégralité de la carrière** (et non plus les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois), et d'autre part **l'effort contributif** (le montant des cotisations versées) qui sont

pris en compte, et non la notion de salaire de référence et de durée de cotisation.

Un régime en comptes notionnels (auquel pousse l'Union Européenne) fonctionne de manière similaire (capitalisation virtuelle tout au long de la carrière). Il diffère d'un régime par points en ce que le montant de la pension est ajusté, au moment du départ de l'assuré, en fonction de la durée moyenne de versement d'échéances de retraites calculée à partir de statistiques sur la génération et la catégorie socioprofessionnelle du futur retraité (son espérance de vie à l'âge de la retraite) : en fait, **plus on « risque » de vivre vieux, moins le montant mensuel de la retraite sera élevé !**

Ces systèmes représentent d'énormes avantages aux yeux du gouvernement : effort contributif du salarié, calcul sur la totalité de la carrière. Mécaniquement, la transformation des régimes de base en régimes par points ou en comptes notionnels aurait pour conséquence de faire voler en éclats la solidarité et conduirait à une brutale baisse des pensions et à la suppression de tous les régimes existants.

L'uniformisation des régimes de retraite...

Le Président de la République a présenté cette proposition comme une piste que les « partenaires sociaux » pourraient aborder.

En réalité, l'uniformisation des régimes de retraite constitue une attaque contre le Code des Pensions civiles et militaires qui régit les retraites des fonctionnaires et contre les régimes spéciaux.

Plus largement et à terme, par l'intégration de l'ensemble des régimes, salariés et non salariés, elle remet en cause les retraites du régime général, régime par répartition. Elle s'appuierait sur le remplacement de l'actuel régime calculé en annuités par un régime par points ou en comptes notionnels (cf. ci-dessus).

Pour les fonctionnaires, le COR a calculé qu'une telle mesure aurait pour conséquence une diminution de 33% en moyenne de la pension.

Enfin, remarquons que le Président de la République s'est trouvé des émules : lors du Congrès de la CGT, Bernard Thibault a fait adopter la « revendication » de mise en place d'une « *maison commune des régimes de retraites* » qui se voudrait être « *une nouvelle institution de sécurité sociale* » avec la mise en place d'un « *pilotage global* »... De son côté, Chérèque, qui demande un « *Grenelle des retraites* » s'interroge hypocritement : « *faut-il fusionner les régimes de base et complémentaires ?* ».

Du bon usage de la « pénibilité »

Si pour FO, la prise en compte de la pénibilité et des conditions de travail constitue un véritable élément du cahier revendicatif à traiter comme tel, pour certains syndicats (la CGT en particulier), cette question constitue un moyen pour aborder la future réforme des retraites (et donc d'introduire des droits différents en fonction de critères de pénibilité).

D'ailleurs le journal patronal *les Echos* pose clairement la question : « *un allongement de la durée de cotisation doit-il être homogène, toucher uniformément tous les salariés ? (...) Pourquoi ne pas différencier selon les catégories pertinentes l'allongement de la durée de cotisation ? (...) L'objectif pourrait être de construire un faisceau de variables différenciantes : conditions de travail, précarité des carrières, revenus et état de santé au moment de la liquidation constituent ainsi quelques exemples de catégories permettant une différenciation financièrement saine et redistributive* ».

En réalité ce débat sur la « pénibilité » est l'arbre qui cache la forêt des différentes mesures contre les retraites...

À ce titre, un événement récent montre toute l'hypocrisie intentions du gouvernement et du patronat à ce sujet et toute la naïveté de ceux qui pensent pouvoir avancer sur ce sujet dans le cadre des discussions sur les retraites...

Le métier d'infirmier est reconnu comme pénible (c'est même inscrit dans le Code des Pensions) et donc les infirmiers hospitaliers pouvaient partir à 55 ans en retraite. Or la ministre de la Santé, R. Bachelot, vient de porter l'âge de départ à 60 ans pour les infirmiers...!

Les uns et les autres...

Dans le fatras des déclarations médiatiques, les positions des uns et des autres risquent d'être brouillées...

Pour la clarté, il est intéressant de s'arrêter sur quelques déclarations et positions prises par les uns et les autres... et chacun pourra faire son jugement...

Pour ce qui est de la CGT, force est de constater le silence de cette confédération sur les revendications précises... Cependant le récent congrès de la CGT a adopté (malgré une relative opposition) la « revendication » de création d'une « *maison commune des retraites qui serait une nouvelle institution de Sécurité Sociale à part entière qui regrouperait l'ensemble des retraites du public et du privé* »... Outre que cette proposition s'intègre totalement dans le souci gouvernemental de mettre les choses à plat et de mettre en place une « *réforme systémique* », elle correspond à la proposition du Président de la République d'avancer vers une uniformisation ou une unification de tous les régimes de retraite et surtout elle ouvre la voie à la remise en cause du Code des pensions de la Fonction Publique et des régimes spéciaux. Enfin lors du sommet social, Thibault n'a évoqué ni le danger de l'allongement de la durée de cotisations, ni les menaces sur les droits des fonctionnaires se contentant simplement de préciser : « *Il faut permettre au pays d'avoir une période de débat nécessaire suffisamment longue avant que les décisions ne soient prises* ». Bref, la revendication de Thibault, ce n'est défendre la retraite à 60 ans ou refuser l'allongement de la durée de cotisations, mais d'obtenir une durée de débat suffisante pour prendre une décision avec le gouvernement...

En ce qui concerne la CFDT, dès le mois de septembre 2009, Chérèque s'est prononcé pour un « *Grenelle des retraites* » qui associerait « *toutes les composantes de la société civile sur des scénarios de réforme systémique* »... Ce n'est ni plus ni moins ce que demande Sarkozy : mettre à plat la question des retraites et faire une « *réforme en profondeur* »... Au demeurant l'idée d'associer toutes les composantes de la société civile tourne le dos à la défense des retraites par répartition du régime salarié et ouvre la voie à l'uniformisation des régimes de retraites...! Et Chérèque ne s'arrête pas là... Il précise que « *la réforme des retraites pourrait mettre le feu aux poudres, surtout si la seule mesure, c'est de relever l'âge de la retraite* » : chacun appréciera les conseils de la CFDT au gouvernement pour mettre en œuvre sa contre réforme... Il faut dire qu'en l'espèce, la CFDT a de l'expérience... 2003 l'a démontré ! Lors du sommet social du 15 février 2010, Chérèque a conclu son offre de service en affirmant : « *pour la CFDT, il est urgent de remettre à plat et de reconstruire un système de retraites* ».

Enfin, n'oublions pas Laurence Parisot du MEDEF... Après avoir annoncé clairement qu'il faudrait porter l'âge à 63 ans et demi, la présidente du MEDEF reconnaît : « *je suis très contente que François Chérèque ait proposé un Grenelle des retraites et se rallie à notre position sur le besoin d'un travail de fond sur la question des retraites. C'est tout à fait nécessaire et c'est exactement ce que nous voulions* ».

Bref, les uns et les autres sont tous d'accord pour mettre à plat les choses et se lancer dans le grand débat... pour préparer une réforme !

Et les revendications de FORCE OUVRIERE...!

Pour FORCE OUVRIERE, la volonté du gouvernement de réduire les dépenses publiques et sociales au nom des exigences européennes se traduit aujourd'hui par de nouvelles menaces contre les régimes sociaux, en particulier contre les retraites...

Contre les formules ambiguës et floues des « intersyndicales », il est au contraire nécessaire d'affirmer des revendications claires et précises...

Face aux « propositions » du gouvernement (remise en cause des 60 ans, nouvel allongement de la durée de cotisation, mise en place d'un régime par point ou en comptes notionnels, uniformisation des régimes de retraites, remise en cause du Code des pensions...), **FORCE OUVRIERE affirme les revendications :**

- ▶ **maintien du droit à la retraite à 60 ans !**
- ▶ **non à tout allongement de la durée de cotisations : 40 ans, c'est déjà trop... pour un retour aux 37,5 annuités pour tous, privé et public !**
- ▶ **un taux de remplacement de haut niveau (75% du salaire moyen);**
- ▶ **le retour au calcul sur les 10 meilleures années dans le privé;**
- ▶ **une revalorisation des retraites indexée sur les salaires.**

Pour la Fonction Publique, **FORCE OUVRIERE exige :**

- ▶ **maintien du Code des pensions et des statuts particuliers;**
- ▶ **maintien du calcul sur les 6 derniers mois;**
- ▶ **garantie d'une pension à 60 ans !**

Pour FORCE OUVRIERE, ce ne sont les journées « saute-mouton » à répétition sans revendications précises qui feront reculer le gouvernement...

Pour FO, la défense de nos retraites mérite bien une grève générale...!

Le 15 février, FO a proposé à tous les syndicats l'action commune sur 3 revendications minimales :

- ⇒ **Pas d'allongement de la durée de cotisations !**
- ⇒ **Maintien de la retraite à 60 ans !**
- ⇒ **Défense du Code des pensions !**

CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires ont refusé ces revendications !

C'est pour cela que FO n'est pas signataire de l'appel à la journée d'action du 23 mars...!

FO maintient sa proposition d'une journée nationale de grève générale interprofessionnelle...

**Assez des journées « saute-mouton » !
La défense de nos retraites mérite bien
une grève générale...!**